

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 juin 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 4, 5 et 6 juin 2018**

**2018 DAE 60** Subvention (3.000 euros) à l'association TERRAMICALES (11e).

**M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511 - 13 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association TERRAMICALES (11e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date 22 mai 2018 ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement, d'un montant de 3.000 euros, est attribuée à l'association TERRAMICALES située 21 rue Godefroy Cavaignac (11e) (n° SIMPA : 40301, Dossier N° 2018-02623) au titre de l'exercice 2018.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**